

REGLEMENT DES CHALLENGES 2023

Article 1. Organisation

Le présent règlement est approuvé par le Comité Directeur de la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté (LSABFC).

Les Challenges de la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté sont ouverts aux licenciés titulaires d'une licence FFSA en cours de validité et délivrée par une Association Sportive Automobile de la LSABFC.

Article 2. Les Challenges

Les différents challenges sont :

- Challenge des Pilotes de Rallyes
- Challenge des rallyes « Jeunes Pilotes »
- Challenge des Coéquipiers de Rallyes
- Challenge des Pilotes de Rallyes VHC
- Challenge des Coéquipiers de Rallyes VHC
- Challenge de la Montagne
- Challenge de la Montagne VHC/Slalom VHC (*confondus*)
- Challenge de la Montagne « Jeunes Pilotes »
- Challenge des Slaloms
- Challenge des Slaloms « Jeunes Pilotes »
- Challenge des circuits « Tout-Terrain »
- Coupe des Dames pour chaque Challenge ci-dessus. (1)
- Lauréats bénévoles, commissaires

Seront récompensés : Les 3 premiers de chaque Challenge, une féminine **(1)** dans chaque discipline, et les lauréats des challenges « Jeunes Pilotes » (*Jeune de moins 25 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours*).

(1) Coupe des Dames, première féminine figurant dans les 30 pilotes et/ou copilotes classés dans leurs disciplines respectives (*équipe entièrement féminin en rallye*).

- Challenge des rallyes VHRS : seront récompensés le 1^{er} Pilote et le 1^{er} Copilote. (Les possesseurs de T.P. ne pourront pas participer au Challenge).

Article 3. Eligibilité

Sont uniquement prises en compte les manifestations inscrites au calendrier de la FFSA et organisées par une ASA de la LSABFC pendant l'année civile.

Les Finales se disputant sur invitation ou qualification ne comptent pas pour les Challenges.

Les classements « annexes » de challenges, trophées...organisés par et/ou entre Asa de la LSABFC ne sont pas pris en compte.

Article 4. Attribution des points

Le nombre de points est attribué selon la place obtenue au classement officiel final de l'épreuve, en tenant compte du classement des concurrents hors LSABFC (*Ex : le 2^{ème} de classe, avec le 1^{er} d'une autre Ligue, marque les points de la deuxième place*).



Tableau commun aux Challenges des Rallyes (*pilotes et copilotes*), de la Montagne et des Slaloms (*Moderne*)

Classement	Groupe		Classe	
	5 partants et plus	Moins de 5 partants	4 partants et plus	Moins de 4 partants
1 ^{er}	5 points	-	15 points	8 points
2 ^{ème}	4 points	-	12 points	6 points
3 ^{ème}	3 points	-	9 points	4 points
4 ^{ème}	2 points	-	7 points	-
5 ^{ème}	1 point	-	5 points	-
6 ^{ème}	-	-	3 points	-
7 ^{ème}	-	-	2 points	-
8 ^{ème}	-	-	1 point	-

Tableau commun aux Challenges des Rallyes (*pilotes et copilotes*), de la Montagne et des Slaloms (*VHC/CLASSIC*)

Groupe	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}
8 et + de 8 partants	10 pts	8 pts	6 pts	5 pts	4 pts	3 pts	2 pts	1 pt
7 partants	8 pts	6 pts	5 pts	4 pts	3 pts	2 pts	1 pt	
6 partants	6 pts	5 pts	4 pts	3 pts	2 pts	1 pt		
5 partants	5 pts	4 pts	3 pts	2 pts	1 pt			
4 partants	4 pts	3 pts	2 pts	1 pt				
3 partants	3 pts	2 pts	1 pt					
2 partants	2 pts	1 pt						
1 partant	1 pt							

Tableau du Challenge VHRS (Pilote-Copilote). Les points seront attribués selon le classement final dans chaque moyenne (Haute – Intermédiaire – Basse).

Classement	Points
1 ^{er}	15
2 ^{ème}	12
3 ^{ème}	9
4 ^{ème}	7
5 ^{ème}	5
6 ^{ème}	3
7 ^{ème}	2
8 ^{ème}	1

Le nombre de partants est tiré de la liste des autorisés à prendre le départ.

Article 5. Complément pour les Challenges

- Rallye :
 - Le barème des points est applicable séparément pour le pilote et le coéquipier.
 - En cas d'équipage avec panachage inter-comités, seul le pilote ou le copilote licencié à la LSABFC marque les points suivant le classement final de l'équipage.
- Montagne/Slalom :
 - Les engagés avec Titres de Participation, de même que les engagés inscrits en Groupe Loisir ou Fol 'Car ne marquent pas de points aux Challenges.
- VHC
 - Les points seront attribués aux Challenges VHC correspondant au classement général toutes périodes confondues de chaque épreuve.
2 épreuves minimum, par discipline, seront exigées. (*Rallye – Montagne/Slalom*).
- VHRS
 - Coefficient : Régional Coefficient 1 – National Coefficient 2
 - Participation : Un licencié classé recevra automatiquement 10 points forfaitaires (hors coefficient) qui s'ajouteront aux éventuels points obtenus en fonction de son classement. Un licencié en abandon recevra automatiquement 5 points forfaitaires (hors Coefficient)

Article 6. Challenge Circuits Tout-Terrain

Un lauréat sera désigné par les Asa organisant une épreuve tout-terrain.

Article 7. Attribution des points des Challenges « Jeunes Pilotes »

A l'issue de chaque rallye, course de côte, slalom, un classement « Jeunes Pilotes » sera extrait du classement général.

Article 8. Prix Challenges « Jeunes Pilotes »

Rallyes : Premier : un engagement au Rallye CFR 2^{ème} Division de la LSABFC

Deuxième : un engagement à un Rallye coefficient 4 de la LSABFC

Troisième : un engagement à un Rallye coefficient 3 de la LSABFC

1^{er} en Course de Côte : un engagement à une CC de la LSABFC (*y compris CC du CF Montagne de la LSABFC*).

1^{er} en Slalom : un engagement à 1 slalom de la LSABFC de son choix

Ces Prix Challenges « Jeunes Pilotes » ne sont ni négociables ni échangeables.

Article 9. Lauréats Bénévoles, Commissaires

Le nombre de lauréats de chaque ASA est déterminé par le nombre de commissaires et chefs de poste licenciés dans l'ASA.

Un lauréat sera désigné à raison d'un lauréat par tranche de **15** licences pour cette catégorie « encadrants ».

Le nombre de lauréats d'une ASA est plafonné à 3.

Un lauréat désigné par l'ASA n'appartient pas obligatoirement à la catégorie ci-dessus.

Les noms de ces lauréats doivent parvenir à la LSABFC dans les meilleurs délais en fin de saison.

Article 10. Cas des ex-æquo

En fin de saison, le plus grand nombre de victoires de classe et si besoin le plus grand nombre de participations, au sein de chaque Challenge, aux épreuves de la Ligue départage les ex-æquo. Pour les VHC, le plus grand nombre de participations aux épreuves de la Ligue départage les ex-æquo.

Pour les VHRS, l'avantage sera donné à la voiture la plus âgée. Au cas où le concurrent aurait utilisé plusieurs voitures, on retiendra la moyenne d'âge des voitures.

Article 11. Résultats

Les Associations Sportives organisatrices doivent faire parvenir à la Ligue le rapport de clôture accompagné de la redevance à hauteur du nombre total de partants.

Le montant de la redevance est fixé chaque année par le Comité Directeur de la LSABFC.

Les résultats, ainsi que le **fichier adressé à la Préfecture**, doivent parvenir au responsable des classements de la LSABFC, **indépendamment du rapport de clôture**, sous un format compatible tableurs **Excel ou Open Office Calc** à l'adresse :

josiane.charleux@wanadoo.fr

Avec les renseignements obligatoires suivants :

- N° de course, nom prénom pilote, n° licence, code ASA, place au groupe, place à la classe.

- Pour les rallyes : nom prénom copilote, n° licence, code ASA. Le tableau de répartition des partants par classe ainsi que le classement de la coupe des dames sont également requis.

Les Challenges sont publiés au fur et à mesure sur le site de la Ligue www.lsabfc.org .

Les classements des Challenges ne seront définitifs qu'après validation du Comité Directeur de la LSABFC

Article 12. Prix

Les lauréats non présents à la remise des prix de la Ligue ne pourront pas prétendre à leur prix.

Article 13. Litiges

Le Comité Directeur de la LSABFC est souverain pour tout litige, interprétation ou modification du présent règlement.

Annexe : Lauréats

Chaque lauréat des différents Challenges devra fournir les pièces suivantes :

- 1 photo (*portrait*)
- 1 photo de sa voiture